

PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois, le deux juin, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, GIRAUD, VINCENT, MM. SENDRA, CHEVALIER, VALLO

Absente excusée avec pouvoir : Elodie LAVERT qui a donné pouvoir à Emilie GIRAUD

Secrétaire élu pour la séance : Mme Emilie GIRAUD

Date de la convocation : 23 mai 2023

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Aliénation d'une portion du CR N° 7 Le Portier : rapport du commissaire enquêteur
- Rôle d'affouage 2023
- Renouvellement des conventions psychologue scolaire et maître d'apprentissage
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus : adhésion à la mission d'assistance du CDG 42
- Intervention sur une cloche de l'église : devis de travaux
- Association Jeunesse et Sport La Pacaudière : demande de subvention Pass'spectacle
- Foyer Socio-Educatif collège Jean Papon : demande de subvention voyage scolaire
- Sou des Ecoles de St Bonnet : demande de subvention voyage scolaire
- Convention de partenariat en matière de lecture publique avec le Département de la Loire
- Questions diverses

M. le Maire propose au Conseil d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Prix du repas à la cantine et règlement pour l'année 2023-2024

Aliénation d'une portion du CR N° 7 Le Portier : rapport du commissaire enquêteur

M. le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 17 septembre 2021 exprimant un accord de principe sur la cession d'une portion du CR N°7 à M et Mme BENATRE Grégoire

Il expose au Conseil qu'une enquête publique a eu lieu du 6 au 20 mars 2023 afin de recueillir les éventuelles remarques à ce sujet.

M. le Maire présente au Conseil le rapport établi par le commissaire enquêteur en charge de ce dossier. Ce dernier donne un avis favorable sans réserve et sans recommandation pour l'aliénation d'une portion de 11 m² du CR N°7 au profit de M et Mme BENATRE Grégoire

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la cession d'une portion de 11 m² du CR N°7 au profit de M et Mme BENATRE Grégoire

Après en avoir délibéré, le Conseil :

* **ACCEPTE** de céder à 11 m² du CR N°7 au profit de M et Mme BENATRE Grégoire aux conditions évoquées dans la délibération du 17 septembre 2023

* **FIXE** le prix de vente à 2,87 € du m² soit 31,57 € pour la portion à céder

* **MANDATE** M. le Maire pour toutes les démarches afférentes à ce dossier

Adoptée à l'unanimité

Rôle d'affouage 2023

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.243-1 à 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2023, pour les forêts sectionales :

Forêt sectionale de CHARRONDIERE et CHARRONDIERE et BELIN

Le Conseil décide que le partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à cinq affouagistes.

BARGE Elisa	CHARRONDIERE	1 part
BARGE Patrick	CHARRONDIERE	1 part
DUCHASSIN Emmanuel- GAGNON Céline	FORESTAIRE	1 part
THINON Ludovic	CHARRONDIERE	1 part
ROULLET Bruno	CHARRONDIERE	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. ETAY Jean Noël, domicilié Chez Poivrier, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale de CHASSENAY-MOULIN-PINLAUD

Le Conseil décide que le partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à cinq affouagistes.

BARGE Michèle	PINLAUD	1 part
MEUNIER Didier	JOLY JEAN	1 part
JARDIN Jean-Pierre	CHASSENAY	1 part
LACOTE Sandrine	PINLAUD	1 part
DI PIRO LEONE Hélène	PINLAUD	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. MEUNIER Didier, domicilié à Joly Jean, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale de ROYER- CORTAY- GARNAT

Le Conseil décide que le partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à neuf affouagistes.

DUFOUR Eric- GONCALVES Manuel	LE ROYER	1 part
FORGES Jean Yves	LE ROYER	1 part
LAMURE Patrick	LE ROYER	1 part
MEMBRE Yoan- DE SOUSA Melissa	LE ROYER	1 part
MURAT René	LE ROYER	1 part
MORNIER Philippe	LE ROYER	1 part
VINCENT Sylvie	LE CORTAY	1 part
DIEPEVEEN Johana	LE CORTAY	1 part
COLLARD Claude	LE CORTAY	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. FORGES Jean Yves, domicilié Le Royer, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale de PONT DEMAIN

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à vingt six affouagistes.

ANDRE Madeleine	PONT DEMAIN	1 part
BAILLY Christophe		
BAILLY Robert		
CHARRONDIERE Daniel		
SIMONIN Claude		
CHARRONDIERE Joseph et Sébastien		
CHARRONDIERE Martine		
CHARRONDIERE François		
DANQUIN Edmond		
DELORME Jacques		
DENIS Jérôme		
DUCHAUSOY Xavier- GRENIER Camille		
FAVIER Louis		
FAVIER Bernard		
FOREST Joseph		
GIANDOLINI Yohan- PINTO Mafalda		
TAMI Chrystelle		
LENE Alain		
MARTIN Pascal		
MEMBRE Noël		
PENELLE Michel		
POURRET Guillaume		
PROST Nathalie		
SAUTEREAU André		
SCHELLEKENS Pieter		
VIAL Dominique		

Le Conseil nomme chef de section : M. VIAL Dominique, domicilié à Pont Demain, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale du VAUZET

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à trois affouagistes.

FROBERT Daniel et Joseph	LE VAUZET	1 part
MAGNIN René	LE VAUZET	1 part
MEUNIER Jérôme- CAMPAGNOLA Noémie	LE VAUZET	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. FROBERT Joseph, domicilié Le Vauzet, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale du VERGER

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à onze affouagistes.

DECLOITRE Yvonne	LE VERGER	1 part
DUVERGER Angèle	LE VERGER	1 part
GEORJON Pierre Marie	LE VERGER	1 part
LASSAIGNE Jérôme	LE VERGER	1 part
LOPEZ José	LE VERGER	1 part
PASCOLI Béatrice	LE VERGER	1 part
TAILLARDAT Pascal	LE VERGER	1 part
TORNARE Laurent	LE VERGER	1 part
TORNARE Robert	LE VERGER	1 part
PERIS Rosario	LE VERGER	1 part
VOISIN Stéphane	LE VERGER	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. TORNARE Laurent, domicilié au Verger, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale de TACHON

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à trois affouagistes.

BOFFETY Marie	CHEZ TACHON	1 part
CHEVALIER Jean Paul	CHEZ TACHON	1 part
CHEVALIER Loïc	CHEZ TACHON	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. CHEVALIER Jean Paul, domicilié Chez Tachon, ST BONNET DES QUARTS.

Renouvellement des conventions psychologue scolaire et maître d'apprentissage

M. le Maire présente au Conseil le projet de conventions pour l'intervention d'une psychologue scolaire et d'un maître d'adaptation pour les enfants en difficultés dans 17 communes, pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025, 2025/2026 .

Il précise que le montant de la participation annuelle est de :

- 10 € par classe par année scolaire pour le maître d'adaptation
- 10 € par classe pour l'année scolaire pour la psychologue scolaire et 35 € de participation complémentaire une fois pendant la durée de la convention en fonction des besoins.

Après en avoir délibéré le Conseil valide la convention pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025, 2025/2026, pour l'intervention d'une psychologue scolaire et d'un maître d'adaptation.

Adoptée à l'unanimité

Désignation d'un référent déontologue pour les élus : adhésion à la mission d'assistance du CDG 42

M. le Maire précise au Conseil que la loi dite « 3DS » prévoit que chaque élu devra être en mesure, à compter du 1^{er} juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue « chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local ».

Il appartient à chaque collectivité de désigner ce référent déontologue.

Il ajoute qu'un élu ou un agent ne peut être désigné comme référent déontologue, car il doit exercer les missions en toute indépendance et impartialité.

M. le Maire ajoute que le CDG 42 propose aux collectivités une convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil pour un référent déontologue. La participation annuelle demandée est de 10 € par élu et 80 € par mission exécutée, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2024.

M. le Maire propose au Conseil de valider l'adhésion à cette convention à la mission d'assistance et de conseil auprès du CDG 42.

Adoptée à l'unanimité

Intervention sur une cloche de l'église : devis de travaux

M. le Maire informe le Conseil que lors de la visite de maintenance des cloches de l'église, effectuée par l'entreprise PACCARD, il a été constaté une usure importante au point de frappe de la petite cloche datée de l'an 1600. L'épaisseur de la cloche a perdu 20 %. Cette usure crée une faiblesse qui à terme peut la fêler et la rendre inutilisable.

M. le Maire présente au Conseil un devis de travaux de l'entreprise PACCARD d'un montant de 4 471 € HT. Les travaux consistent à effectuer un quart de tour de la cloche.

M. ANDRO ajoute que l'association pour La Sauvegarde du Patrimoine, qu'il représente, propose de participer au financement de ces travaux à la hauteur de la moitié de la somme soit 2 235 €.

M. ANDRO ajoute qu'il a été constaté une dégradation du plâtre de la voûte et qu'il va être nécessaire

de faire estimer les travaux nécessaires à une réfection.

Adoptée à l'unanimité

Association Jeunesse et Sport La Pacaudière : demande de subvention Pass'spectacle

M. le Maire informe le Conseil que l'Association Jeunesse et Sport de la Pacaudière (AJS) en partenariat avec Noétika, travaillent ensemble afin de faciliter l'accès à l'art et à la culture pour les jeunes du territoire.

Il est proposé aux jeunes de découvrir 4 spectacles variés en genre. Le coût s'élève à 145 € par jeune par an. Une participation est demandée auprès du Département de la Loire, auprès des mairies et auprès des familles.

La sollicitation demandée auprès des mairies est de 55 € par jeune de la commune participant au projet Pass'Spectacle.

M. le Maire propose au Conseil de valider le montant de 55 € par jeune de la commune participant au projet Pass'Spectacle.

Adoptée à l'unanimité

Foyer Socio-Educatif collège Jean Papon : demande de subvention voyage scolaire

M. le Maire expose au Conseil un courrier du Foyer Socio Educatif du collège de La Pacaudière, sollicitant la commune pour une subvention pour les élèves de la commune participant au voyage scolaire en Angleterre. Il précise que 2 élèves de la commune sont inscrits.

M. le Maire propose la participation de 20 € par élève.

Adoptée à l'unanimité

Sou des Ecoles de St Bonnet : demande de subvention voyage scolaire

M. le Maire expose au Conseil un courrier du Sou des Ecoles sollicitant une subvention auprès de la commune pour leur permettre d'organiser un séjour à Lyon pour les 2 classes. La classe des grands part pour 3 jours avec hébergement et la classe des petits part une journée au Parc de la tête d'Or.

Le coût du séjour et du transport s'élève à 2 860 €.

M. le Maire propose que la commune apporte une aide financière au Sou des Ecoles.

Il propose d'allouer au Sou des Ecoles la somme de 600 €.

Adoptée à l'unanimité

Convention de partenariat en matière de lecture publique avec le Département de la Loire

M. le Maire rappelle que la Médiathèque Départementale de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale par l'intermédiaire de l'expertise et des conseils techniques, de l'offre de formation, de l'ingénierie culturelle et sociale et de l'offre documentaire.

Le Département de la Loire propose à la commune une nouvelle convention de partenariat, qui décrit la relation entre les deux et qui s'inscrit dans le schéma de lecture publique du Département.

M. le Maire propose au Conseil de valider la convention qui précise que la commune budgétisera chaque année une somme pour constituer, renouveler le fonds documentaire de la bibliothèque municipale et établir une programmation culturelle.

Adoptée à l'unanimité

Prix du repas à la cantine et règlement pour l'année 2023-2024

M. le Maire présente au Conseil le bilan de la cantine scolaire pour l'année 2022-2023. Il précise qu'au 30 mai 2023, 3 268 repas ont été facturés.

Il ajoute que l'inflation du coût des matières premières connue cette année rend difficile la fabrication de repas à un prix modéré.

Il ajoute qu'il serait dommage de perdre en qualité de repas et propose de passer le prix du repas à 4 € afin de maintenir une fabrication de repas avec des produits de qualité.

M. le Maire informe le Conseil que des familles ont du retard dans le paiement des factures cantine. Cette situation devient préjudiciable.

Est alors évoquée la possibilité de ne pas accepter les prochaines inscriptions 2023/2024 pour les familles qui ne seraient pas à jour de leur règlement. Un courrier expliquant ceci sera envoyé prochainement aux familles.

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

M. ANDRO évoque la nécessité de procéder à la régularisation de certains chemins : chemins sur lesquels la circulation a lieu alors qu'ils n'appartiennent pas au domaine de la commune (chez Grimaud et à Rade). Un travail dans ce domaine sera prochainement réalisé.

M. le Maire rappelle au Conseil la journée d'inauguration des bâtiments communaux du 10 juin et sollicite les élus pour l'organisation de cet événement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire, Christian DUPUIS



Le secrétaire, Emilie GIRAUD